

# Information importante CPA et Loi DDADUE



## Vos élus Force Ouvrière vous informent:

Chers collègues,

Suite à nos nombreuses démarches, nous vous informons que la direction a confirmé que les compteurs concernés par la régularisation dans le cadre de la loi DDADUE ont bien été identifiés.

Les calculs nécessaires à la réattribution des jours ont été réalisés. La direction est désormais en attente d'une solution technique de la part du prestataire du logiciel de paie pour procéder à la réintégration effective des CPA.

Une fois la procédure finalisée, chaque salarié concerné recevra un courrier explicatif ainsi que la marche à suivre pour l'utilisation des jours réattribués.

Nous restons vigilants sur le suivi de ce dossier et vous tiendrons informés de toute évolution.

Vos élus Force Ouvrière.



Force Ouvrière – 1<sup>ère</sup> force syndicale de l'entreprise  
A vos côtés, pour faire respecter vos droits.